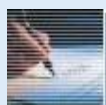




Flash d'information n° 413 du 20 mai 2021

Statut & Carrière

Allongement de la durée et modification des modalités de prise du congé de paternité et d'accueil de l'enfant...



✉ Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr

Décret n° 2021-574 du 10 mai 2021 relatif à l'allongement et à l'obligation de prise d'une partie du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

>> Ce décret fixe les délais de prévenance de l'employeur dont le salarié bénéficie du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, précise les possibilités de fractionnement de la prise de la partie non obligatoire de celui-ci et fixe à six mois le délai de prise de ce congé suite à la naissance de l'enfant. Il fixe également les durées minimales et maximales de ce congé pour les travailleurs indépendants et les personnes non-salariées des professions agricoles, soit respectivement sept et vingt-cinq ou trente-deux jours.

Publics concernés : assurés sociaux salariés, travailleurs indépendants et exploitants agricoles, organismes d'assurance-maladie, employeurs.

Entrée en vigueur : les dispositions du décret s'appliquent aux enfants nés à compter du 1er juillet 2021 et aux enfants nés avant cette date dont la naissance était supposée intervenir à compter de cette date.

[JORF n°0110 du 12 mai 2021 - NOR : SSAS2109370D](#)

Partenariat CNRACL

La qualification des Comptes Individuels Retraite...



✉ Sandra FOUQUET
02.48.50.82.52
service.cnracl@cdg18.fr

Le service qualification des Comptes Individuels Retraite est ouvert à tous les employeurs en accès libre mais aussi sur la base de campagnes pour lesquelles des critères précis de carrière auront été au préalable définis par la CNRACL.

[En savoir plus sur le site de la CNRACL...](#)

Concours & Examens

Examen professionnel d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe 2022 ... Spécialité « environnement, hygiène »



Période d'inscription : du **mardi 25 mai** au **mercredi 30 juin 2021**.

Pour plus d'informations, [consulter l'arrêté d'ouverture](#).



[Accéder à la pré-inscription](#)

Date limite de dépôt des dossiers : **jeudi 8 juillet 2021**.

L'épreuve écrite aura lieu le **jeudi 20 janvier 2022**.

[Voir les modalités d'accès à l'examen professionnel en téléchargeant la notice d'information](#)

[Calendrier des concours](#)

✉ Julie HEURTAULT
Gestionnaire Concours et
Examens professionnels
02.48.50.94.37

✉ Pascal PELLENZ
02.48.50.94.39
service.concours@cdg18.fr